

notre responsabilité à l'égard des pays en voie de développement. Comme nous plaiderions en faveur d'une action et d'une coopération qui aboutissent à un accroissement de la richesse et du bien-être de nos populations, nous devrions avoir à l'esprit la nécessité d'étendre ces avantages économiques aux pays moins favorisés. Il n'y a pas, heureusement, de contradiction inhérente entre ces deux objectifs. Ils sont complémentaires, et n'entrent pas en compétition.

Pour l'avenir, nous pensons qu'il serait à déconseiller particulièrement dans le domaine de l'économie que la conférence tente de faire double emploi du travail des organismes déjà existants. Il y a déjà des organismes compétents pour traiter de ces questions et on devrait s'en servir au maximum. Il est possible que certains aspects de nos relations économiques ne s'insèrent pas nettement dans les attributions de l'une ou de l'autre de ces institutions et il pourrait s'avérer nécessaire de revivifier d'autres organisations possédant déjà une expérience particulière afin de combler les lacunes. Je pense en particulier à la Commission économique pour l'Europe. Le Canada cherche à y adhérer à titre de membre à part entière de façon à pouvoir y jouer pleinement son rôle dans toutes les tâches que la conférence pourra considérer comme appropriées à cette organisme.

J'aborde maintenant un domaine pour lequel le Canada a manifesté un intérêt particulier lors des pourparlers préparatoires -- celui de la coopération dans l'extension des contacts entre les hommes et dans la solution des problèmes humanitaires. Sans amélioration dans les contacts et relations humaines de toutes sortes, le travail que nous accomplirons ici et à Genève sera d'une efficacité limitée et aura peu de sens aux yeux de nos populations. Le développement des relations normales et de la coopération accrue ne devrait pas se limiter aux gouvernements et aux corps officiels, mais devrait également s'étendre aux contacts personnels.

Nous croyons, au Canada, et nous pensons que cela reflète l'opinion de l'humanité toute entière, que les membres d'une même famille ne doivent pas demeurer séparés contre leur gré du seul fait qu'ils résident dans des états différents; nous croyons aussi que les citoyens de pays différents doivent pouvoir se marier librement et rejoindre leurs conjoints. Tout en reconnaissant que des cas particuliers doivent, par nécessité, être traités sur une base bilatérale, nous croyons que l'énoncé des principes et l'adoption de mesures concrètes concernant les familles divisées et les problèmes connexes amélioreraient considérablement les relations entre états.

Le Canada attache la plus grande importance à la question d'une plus grande liberté du mouvement des personnes, non seulement en raison de la composition de la population canadienne, mais aussi parce que nous croyons que le progrès dans les relations dépend davantage de la mise en pratique de ces principes que de la répétition de normes acceptées. A bien des égards, cette question est la pierre de touche du succès de la conférence. Si nous pouvons réaliser des progrès graduels, mais significatifs, en supprimant les entraves aux déplacements des personnes et à la libre circulation de l'information, nous serons en bonne voie pour atteindre nos buts -- la création de l'entente et de la confiance mutuelles nécessaires à une sécurité et à une coopération durables. Ainsi demanderais-je au Secrétaire exécutif de faire circuler une soumission canadienne au sujet de cette question pour considération au deuxième stage de la conférence.